

Val-d'Or, le 16 mars 2018

À : **M. Mario Chachai, coordonnateur du comité de justice sociale**
M. Philippe Dubé, élu du conseil de bande, dossier justice
Opitciwan

P-839-47

De : **M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0133-C**

Monsieur Chachai,
Monsieur Dubé,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite votre collaboration afin d'obtenir des informations sur **le financement des Comités de justice communautaire**.

La présente demande vise à documenter les sources de financement et les besoins des Comités de justice communautaire à travers le Québec, pour permettre à la Commission de formuler des recommandations appropriées.

À cet effet, nous aimerions obtenir certaines informations et connaître votre expérience quant aux questions suivantes :

1. Combien de comités de justice sociale représentez-vous (noms, communautés desservies)?
2. Pouvez-vous nous dresser un portrait de la situation financière de votre Comité de justice sociale? Notamment :
 - Quel est votre budget annuel (pour chaque comité de justice séparément, si applicable)?
Quel a été votre budget annuel dans les cinq dernières années?
 - Quelles sont vos sources de financement actuelles (partenariat gouvernemental, subventions, fondations, programmes)? Quel est le montant obtenu pour chaque source de financement? Pour les sources gouvernementales, veuillez spécifier le palier (fédéral, provincial, municipal, réserve), ainsi que le nom du programme de financement.
 - Votre communauté a-t-elle été approchée afin de créer un comité de justice sociale, ou a-t-elle plutôt mené les démarches de financement de son propre chef?
 - Est-ce que ces sources de financement sont récurrentes, ou plutôt sur une période définie à court ou moyen terme? Si les sources de financement sont à court ou moyen terme, pour quelle durée chaque source de financement vous est-elle octroyée?
 - Dans les quinze dernières années, ou depuis l'existence de votre Comité de Justice, est-ce que votre financement a diminué ou augmenté? Pourquoi?

3. Combien d'employés à temps partiel et complet employez-vous dans votre Comité de justice sociale?
4. En termes de dépense, quelle est la masse salariale annuelle de votre Comité de justice sociale?
5. Avez-vous des bénévoles qui œuvrent au sein de votre Comité? Si oui, combien, et quels sont leurs rôles et leurs tâches?

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Nous vous prions de confirmer la réception du présent courrier. Votre contribution sera précieuse aux travaux de la CERP. Nous vous remercions de donner suite à la présente demande dans un délai de **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

Vous remerciant de votre collaboration aux travaux de la CERP, nous vous prions d'agréer, Monsieur Chachai, Monsieur Dubé, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Andrée Denis-Boileau

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113, Tél.: 819 354-4014

marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca